ABC GESPLAS

Société à responsabilité limitée à associée unique au capital de 7 622,45 euros

Siège social : Centre Commercial 7 rue René Sirot 31094 TOULOUSE CEDEX 1

RCS TOULOUSE 403 176 407

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERLE EXTRAORDINAIRE DU 19 DECEMBE 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE,
Le 19 décembre,
A 10h00,

Les associés de la société ABC GESPLAS, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 francs, divisée en 500 parts de 100 francs chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Madame Marie-Françoise LEDUC épouse OURNIER, titulaire de 125 parts sociales
- L'indivision de monsieur Max OURNIER, titulaire de 125 parts sociales
- La SARL ALPHA FILM, représentée par sa gérante, Mme Marie-Françoise LEDUC épouse OURNIER, titulaire de 250 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Marie-Françoise OURNIER, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Dissolution anticipée ;*
- *Nomination d'un Liquidateur, fixation de sa rémunération et détermination de ses obligations et pouvoirs ;*
- *Détermination du siège de la liquidation ;*
- *Pouvoir en vue des formalités.*

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux vois les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société à compter du 19 Décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la dénomination sociale, suivie de la mention 'Société en liquidation', ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

L'assemblée générale extraordinaire met fin aux fonctions de la présidence à compter du 19 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Liquidateur de la Société, pour la durée de la liquidation Madame Marine OURNIER, demeurant 21 rue Saint-Hubert, 31500 TOULOUSE, laquelle a déclaré accepter ses fonctions.

Le Liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation de la Société, la représenter en justice, achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

En fin de liquidation, l'approbation des comptes de liquidation, le quitus au Liquidateur et la constatation de la clôture de la liquidation feront l'objet d'une décision de l'associé unique soumise à publicité.

Le liquidateur ne percevra aucune rémunération dans le cadre de cette fonction.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide que la correspondance et les notifications des actes et documents concernant la liquidation devront être effectuées au siège social qui reste fixé à 7 rue René Sirot 31094 TOULOUSE CEDEX 1.
.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Madame Marie-Françoise OURNIER



Indivision de Monsieur Max OURNIER
Représentée par Mme OURNIER Marie-Françoise



Sarl ALPHA FILM
Représentée par sa présidente
Madame Marine OURNIER

